

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTROT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Matthieu

GAZETTE DE LIEGE.

SUEDE.

Stockholm, le 16 septembre. — Des détails ultérieurs sur la vente de quelques vieux vaisseaux de guerre par le gouvernement, à une maison de commerce de cette ville, démontrent que cette affaire est purement commerciale, et n'a aucun rapport avec la politique. Pour prouver à l'Espagne que notre gouvernement maintient une stricte neutralité, aucun officier ni matelot de la marine royale ne pourra s'engager sur ces vaisseaux; un second ordre enjoint aux officiers à bord de ceux déjà partis de les quitter du moment que ces bâtimens cesseront d'être propriété suédoise, et de retourner dans leur patrie. Comme les derniers vaisseaux vendus ont été publiquement exposés en vente, et que l'Espagne pouvait les acheter comme tout autre, il n'y a pas pour elle matière à se plaindre. Point de doute que notre gouvernement n'ait préféré de traiter avec une puissance qu'avec un particulier, et n'eût fait les conditions les plus avantageuses pour le paiement du prix d'achat, moyennant garantie.

L'article incriminé dans l'Argus III était relatif à la vente des vaisseaux en question, et le ministère public y trouve une contravention à l'article 10, paragraphe 3 de l'ordonnance sur la liberté de la presse, qui interdit de parler des négociations entamées avec des puissances étrangères, ou des résolutions et des intentions de S. M. à ce sujet, ainsi que des affaires de ses ministres, de ses conseillers, ou de ses ambassadeurs.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 septembre. — La banque d'Angleterre a donné les explications si impatiemment attendues sur sa situation. Il en résulte qu'elle continuera à prêter sur dépôts de rente, et que ces prêts qu'on avait représentés comme considérables, se réduisent à 12 millions.

Nous pensons que l'arrivée de sir Charles Stuart au Brésil inspirera des vues plus sages à l'empereur, et qu'il comprendra mieux les véritables intérêts de son gouvernement. Rien ne serait plus funeste à cet état qu'un système de politique extérieure qui tendrait à réunir contre lui les républiques du Nouveau-Monde, et il n'est pas du tout croyable que ces républiques restent tranquilles spectatrices des empiètemens de la monarchie.

Le président du Mexique a ratifié le traité par lequel le vaisseau espagnol l'Asia s'est rendu aux Mexicains, et l'équipage a reçu l'argent qui lui était dû pour ses services antérieurs.

L'affaire entre le gouvernement général des Etats-Unis et la Georgie, présente la conduite du premier sous un fort beau jour; cependant on peut lui reprocher de ne pas agir toujours avec la même bienveillance envers les Indiens dont les terres sont limitrophes. Un fait récent vient à l'appui de cette assertion. On écrit d'Ashtasia (Connecticut), en date du 28 juin, que le 20 de ce mois, le gouverneur Izard a eu la visite de Heckaton et Saracen, deux des principaux chefs de la nation des Quapaws. Ils venaient lui demander avec beaucoup d'instance de leur accorder un délai pour l'évacuation des terres qu'ils avaient été engagés à céder aux Etats-Unis, attendu, d'abord, qu'il leur était pénible d'abandonner le sol où reposent les ossemens de leurs ancêtres, et que les préparatifs de leur départ n'étaient pas encore achevés. Leur discours, qui a duré plus d'une heure, fut terminé par la prière adressée au gouverneur de vouloir bien intercéder près leur grand-père (le président des Etats-Unis), pour qu'il leur permette d'habiter encore quelques années le sol de leurs pères. Le gouverneur a répondu qu'il le ferait volontiers, mais qu'il savait d'avance que cette demande serait refusée, vu l'accroissement de la population des hommes blancs qui ont besoin du territoire en question, mais qu'il ferait tout pour faciliter et accélérer l'émigration des Indiens. C'est avec cette réponse que se sont retirés les chefs, assez contents en apparence.

FRANCE.

Paris, le 26 septembre. — Le roi de Prusse, qui garde le plus strict incognito, dit le *Moniteur*, voyage sous le nom du comte de Ruppin. Ce souverain va presque tous les soirs à l'un des spectacles de Paris.

Dans les réactions sanglantes qui ont désolé l'Espagne depuis la restauration, deux hommes se sont signalés par une férocité dont le caractère espagnol même fournit rarement des exemples. Le premier est Chaperon, qui toujours présidait aux exécutions, et parfois assistait le bourreau; l'autre était Rufino Gonzales, grand pourvoyeur de la commission militaire et de l'exécuteur des hautes-œuvres. Ces deux hommes sanguinaires, impliqués dans la conspiration de Bessières, ont été récemment exilés de Madrid. Chaperon a été envoyé dans le midi de l'Espagne, et Gonzales à Pampelune. Ce dernier est arrivé à sa destination; et s'il faut en croire l'*Echo du Midi*, « libéré en route, il a été escorté par deux gardes de la police; il est logé à l'hôtel de los Carras. Les autorités de Pampelune et des gens de toutes les classes se sont empressés de lui rendre visite. Les royalistes espagnols n'oublieront point les services rendus à la légitimité par M. Gonzales; »

« il n'y a en Espagne que les révolutionnaires qui puissent en vouloir à cet « homme estimable. » On peut juger, et par la démarche des autorités, et par l'empressement des fanatiques pour un homme chargé du poids de l'exécution publique et de la disgrâce du gouvernement, de l'esprit qui règne dans les provinces de la Péninsule, et du peu d'effet qu'a produit sur le parti carliste l'exécution de Bessières.

Hier, sur le Pont-Neuf, théâtre des exécutions canines; un événement singulier avait amassé une foule immense. Un homme, croyant son chien enragé, voulut le jeter à l'eau; mais emporté par un mouvement trop brusque, il tomba par dessus le parapet avec son chien. Tous deux disparurent bientôt, et on se précipita au secours de l'homme; mais quel fut l'étonnement des spectateurs, quand ils virent le gros caniche soulever au-dessus de l'eau son maître qui ne savait pas nager, et le pousser près du bord où ils furent tous deux recueillis par des bateliers.

On dit que la *Quotidienne* a le projet de proposer à tous ses amis et lecteurs de s'abstenir de café et de chocolat, et en général de ne plus user de denrées coloniales quelconques. Ce coup d'Etat aurait pour but de faire rompre tout rapport entre la France et les deux Indes, et d'empêcher l'envoi d'agens commerciaux dans les nouveaux états de l'Amérique du sud.

Cours de la bourse du 27 septembre. Rentes. 5 p. 0/0, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 0/0; jouiss. du 22 juin, 71 fr. 70. — Act. de la banque, 00 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 513/4. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 40 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 70 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 24 septembre. — M. Canning a reçu, dit-on, une note du ministère français, relativement aux nouvelles répandues sur l'offre des Grecs du Péloponèse, de reconnaître le protectorat de l'Angleterre. On assure que la réponse s'est bornée à l'assurance que le ministère anglais, n'avait, jusqu'à présent, aucune nouvelle authentique sur cet événement. Ce qui paraît moins sûr, c'est que, dans la réponse, l'Angleterre aurait montré quelque désir de voir les puissances alliées intervenir pour mettre un terme à des horreurs qui font frémir l'humanité.

Trieste, le 15 septembre. — Le capitaine Marc Lopranich, commandant le brick autrichien *Minosse*, venant d'Alexandrie d'Egypte en 23 jours, a rapporté, et plusieurs lettres ont confirmé, que le 10 août dernier trois brûlots grecs étaient entrés dans le port vieux d'Alexandrie, l'un portant pavillon russe; un autre pavillon anglais, et le troisième pavillon autrichien. Ils avaient l'intention d'incendier la flotte égyptienne qui se trouvait dans ce port. Le premier de ces brûlots s'étant approché d'une frégate chargée de munitions de guerre, son conducteur mit le feu à son propre brûlot, mais le vent contraire donna le tems à la frégate de se soustraire à l'incendie. Les deux autres brûlots ayant vu que le coup n'avait pas réussi, se sauvèrent. Ce premier brûlot se dirigeait aussi sur la ligne des bâtimens anglais, et ces derniers s'en étant aperçus, coupèrent leurs câbles pour lui faire passage, ou plutôt sans doute pour éviter le danger. Suivant ce capitaine, une frégate française qui se trouvait dans ce port a dû faire feu sur le brûlot et l'a coulé; les marins qui le montaient ont dû se sauver à la nage; Belhy-aga s'embarqua sur-le-champ à bord d'une frégate turque, accompagné de deux autres bâtimens de guerre, pour donner la chasse aux deux brûlots qui avaient pris la fuite, mais à deux lieues de distance ayant aperçu une force grecque imposante, il crut prudent de rentrer dans le port. Le vice-roi, furieux de la témérité de ces Grecs, doit avoir entrepris de les poursuivre lui-même sur une de ses frégates, accompagné de huit autres bâtimens de guerre; il a dû pousser sa reconnaissance jusqu'à Chypre, sans pouvoir les atteindre; alors il s'est déterminé à s'en retourner à Alexandrie, où à son arrivée il trouva la flotte turque de Constantinople.

Ce qui suit est extrait des dernières nouvelles de Missolonghi, qui vont jusqu'au 13 août :

« Le blocus du golfe Ambracique et de la côte Thesprotique, jusqu'à Syvoti, ordonné le 17-20 juin, par le pouvoir exécutif de la Grèce, qui siège à Napoli de Romanie, a été effectué le 23 juillet (4 août), et publié officiellement à Missolonghi, par Kioses et Anagnostes Giorgion; ce blocus a été repris par suite des succès de la marine grecque.

« Les croisières grecques sont chargées d'arrêter tout bâtiment, sous quelque pavillon que ce soit, qui tenterait d'enfreindre le blocus avec des objets destinés pour l'ennemi. Une cour maritime prononcera sur la validité des prises. Cet ordre a été publié en grec et en français dans le n° 61 de la *Chronique grecque*, qui s'imprime à Missolonghi. »

Nuremberg, le 22 septembre. — Pendant que le gouvernement turc met actuellement toute sa confiance dans l'interne autrichien, et va audevant de tous ses vœux il se montre défiant envers l'ambassadeur français, parce que celui-ci ne lui a pas fait de réponses satisfaisantes au sujet du grand nombre d'officiers français au service des Grecs, et des secours envoyés à ces derniers. Mais la Porte se montre encore beaucoup plus acharnée contre le chargé d'affaires anglais, M. Turner, qui se trouve actuellement dans une position très-désagréable.

Dernièrement il a été invité à une conférence avec le reis-effendi qui a la réputation d'un homme modéré et assez accommodant, mais qui cette fois fit représenter à M. Turner, par son drogman, dans des expressions assez dures, la conduite hostile de l'Angleterre, et lui fit faire les plus amers reproches. On dit qu'il a fait connaître au ministre anglais le mécontentement personnel du grand-seigneur au sujet de sa conduite, et de ce qu'il avait toujours répondu que le gouvernement anglais ne pouvait pas empêcher les particuliers de se rendre en Grèce, d'y prendre du service ou de faire parvenir des secours aux Grecs, mais que pour lui-même et ses agens il observait la plus stricte impartialité.

On dit que le reis-effendi a déclaré à M. Turner que toutes ces assertions n'étaient pas exactes; que le grand-seigneur avait des preuves que le gouverneur des îles Ioniennes, l'amiral anglais dans la Méditerranée, et le chef de l'escadre anglaise dans l'Archipel, le commodore Hamilton, favorisaient les insurgés grecs de toutes les manières au grand désavantage des Turcs; qu'une telle conduite violait tous les principes de neutralité, et rendait le cabinet de Londres complice de l'insurrection grecque; que si l'opinion ne voulait pas remédier à ces griefs, la Porte serait obligée d'user de représailles envers l'Angleterre.

On dit que M. Turner a répandu au reis-effendi, principalement sur le dernier point, avec beaucoup d'énergie, et qu'il lui a déclaré que la Porte a été plus d'une fois redevable de la conservation de son existence à la couronne d'Angleterre, et que celle-ci ne se laissait pas intimider par des menaces.

On assure qu'il a été ensuite remis à M. Turner une note rédigée avec modération, par laquelle cependant la Porte insiste sur le rappel du gouverneur des îles Ioniennes, de l'amiral Neale et du commodore Hamilton.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 30 SEPTEMBRE.

La rentrée de la cour aura lieu le samedi 1^{er} octobre prochain à 10 heures du matin, MM. les avocats sont invités à y assister en costume pour renouveler le serment prescrit par la loi.

— Le prince d'Orange est parti avant-hier soir de Bruxelles pour La Haye.

— On vient de nous annoncer que les établissements des frères des écoles chrétiennes ont été supprimés dans la province de Namur. Nous n'avons rien appris jusqu'à présent touchant les établissements que les frères dirigent à Liège.

(Courrier de la Meuse.)

— La souscription ouverte à Genève en faveur des Grecs s'élevait, le 20 septembre, à 25,000 fr.

— On mande de Coblenz, le 21 septembre: « La diligence d'ici à Limbourg a été attaquée dans la nuit du 18; ce qui probablement a donné lieu à cette attaque, c'est qu'elle avait chargé à Montabaur deux caisses d'argent. Le cheval de selle a été tué, les lanternes éteintes et brisées, et le conducteur, qui avait opposé quelque résistance, maltraité et jetté dans un fossé profond. Cinq voyageurs ont échappé par la fuite. Les sommes volées consistent en 858 francs d'or et 1200 écus courant, destinés pour Dresde; en quelques centaines de florins envoyés de Neuwied, et en 2500 florins provenant des impositions du duché de Nassau. Les voleurs dans leur précipitation ont laissé la deuxième caisse. Ils étaient armés de haches, et ne sachant comment ouvrir les portières de la diligence, ils les ont brisées à coups de hache. On présume que les coupables sont des habitans des environs, et l'on cherche à en découvrir la trace.

INSTRUCTION PUBLIQUE Un arrêté de M. l'administrateur de l'instruction publique, des sciences et des arts, contient ce qui suit: vu

L'arrêté royal du 4 mars 1825, n° 132, qui met à la disposition du ministère de l'intérieur, pour l'année courante de 1825, une somme de fl. 5600 pour l'encouragement des réunions d'instituteurs;

Le rapport de M. l'inspecteur en chef de l'instruction moyenne et primaire du 29 juillet 1825, n° 246, contenant son avis sur les rapports de 127 inspecteurs d'écoles, concernant les réunions d'instituteurs dans leurs districts; a résolu:

1° Que la dite somme de fl. 5600 sera répartie entre 307 réunions d'instituteurs, lesquelles se sont formées dans les 128 districts ou subdivisions de districts d'écoles dans toutes les provinces du royaume, à l'exception d'une seule, ainsi que dans le grand-duché de Luxembourg.

GRÈCE. — MISSOLONGHI. — L'intérêt qu'inspire la cause sacrée des Hellènes, s'accroît à mesure qu'ils déploient ce courage héroïque puisé dans la haine du joug ottoman, dans l'amour de l'indépendance et de la liberté. Tout ce qu'il y a de généreux dans les deux mondes, sympathise avec cette brave et malheureuse nation. Il n'y a donc rien de naturel dans la multiplicité des ouvrages que chaque jour nous voyons publier sur la Grèce; et l'empressement avec lequel ces productions sont accueillies, s'explique aisément.

Parmi ces productions, l'on a remarqué les mémoires de monsieur Raybaud, qui a récemment visité les Hellènes, qui a combattu dans leurs rangs, et qui leur prête de nouveau son bras. On s'accorde généralement à louer la véracité du narrateur, et l'intérêt qu'il a su répandre sur son récit.

Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de lui emprunter la description de Missolonghi, au moment où cette héroïque cité vient de servir, pour la seconde fois, de boulevard à la Grèce.

« Les navires de la plus petite dimension ne peuvent approcher de Missolonghi à une distance moindre de deux lieues; des atterrissements qui se projettent fort avant dans la mer en rendent l'accès très-difficile. Ces bas-fonds forment des pêcheries considérables, divisées en vastes compartiments par d'immenses palissades de roseaux, suffisantes pour retenir le poisson, mais qui plient et cèdent dans certaines parties sous l'effort d'un bâton lancé avec un peu de force. Ces pêcheries, labyrinthe inextricable connu seulement des gens du pays, étaient, avant la révolution, affermées par le pacha de Janina pour la somme de deux cent mille piastres.

« A peu de distance et dans l'intérieur de ces clôtures, se trouve, sur un terrain transporté dans la mer, une batterie gardée par une vingtaine de soldats. Cette espèce de redoute, que l'on nomme Vasiladi, est armée de quelques canons en fer mal montés. C'est là que vont raisonner les bâtimens étrangers qui arrivent devant Missolonghi. Nous y primes d'autres embarcations d'une forme nouvelle, infiniment plus petites que les premières, sans quille, fort longues, et si étroites qu'elle ne pouvaient contenir qu'une seule personne de front; quelques-unes étaient formées de troncs d'arbres creusés, comme certaines pirogues des sauvages de l'Amérique. Nous étions sept à huit passagers dans chacune, fort en peine de garder notre équilibre, tandis qu'un seul homme, debout à la partie antérieure et muni d'une longue perche, imprimait et dirigeait à la fois le mouvement. Autour de nous, des pêcheurs demi nus, dans des esquifs plus petits encore que les nôtres, une espèce de trident à la main, chassaient l'habitant des eaux vers les pièges qui lui étaient tendus de toute part. Ces pauvres pêcheurs vivent au milieu de ces lagunes, dans lesquelles s'exerce leur chétive industrie; et leurs demeures sont des huttes élevées au-dessus de l'eau sur quatre pieux.

« En approchant du rivage, nous remarquâmes un grand concours de Grecs attirés par le bruit de notre arrivée. Ils voyaient en nous les premiers étrangers amenés dans leur patrie par le désir de contribuer à sa délivrance; et de plus nous venions sous les auspices d'un homme (Mavrocordato) dont le nom était déjà en grand honneur parmi eux. Nous touchâmes la terre presque tous en même tems, au bruit des salves de mousqueterie, et aux cris mille fois répétés de zété à éléuthéria (Vive la liberté).

« Missolonghi, située à l'entrée du golfe de Patras, sur la rive opposée à cette place, et non loin des ruines de l'ancienne Calydon, est aujourd'hui la ville la plus considérable de l'Étolie. Elle est bâtie sur un terrain dont l'élévation est presque nulle au-dessus du niveau de la mer, et que les eaux sans doute ont abandonné depuis peu. Cette conjecture se fortifie si l'on examine la nature du sol, qui manque généralement de solidité et semble un composé d'algues marines et de vase desséchée. Hors de l'enceinte de la ville, du côté du couchant, se trouvent des marais croupissans, d'où s'élèvent les exhalaisons les plus malfaisantes. Heureusement le vent du nord-ouest soufflant assez régulièrement à une certaine heure du jour, dégage l'atmosphère de ces vapeurs nuisibles; et les maladies que l'on serait tenté d'y craindre, sont peu fréquentes à Missolonghi.

« Cette ville renferme plusieurs églises, dont l'intérieur est assez orné; elle a quelques fontaines et des bazars bien fournis, dans lesquels se trouvent de nombreux cafés, rendez-vous ordinaire des oisifs, qui viennent y chercher, y porter ou y discuter les nouvelles du jour. Lorsque nous arrivâmes, toutes les conversations roulaient sur le siège soutenu par Ali dans sa forteresse de Janina, qui est à peine éloignée de quatre journées.

« Les environs de Missolonghi sont assez riants; à la distance d'une demi-heure vers le nord, et sur la droite du chemin qui conduit à Anatoliko, se trouvent beaucoup de jardins parfaitement cultivés, fertilisés par des irrigations très-étendues, et dans lesquels on arrive en traversant de magnifiques plantations d'oliviers.

« Dans ce premier séjour, Missolonghi me parut aussi désagréable à habiter par sa situation que par sa pauvreté et sa malpropreté. Mais ces premières idées se modifièrent beaucoup lorsque j'y revins environ un an après. En effet la guerre de l'indépendance a transformé, métamorphosé Missolonghi dans un court intervalle. Les soins d'une police vigilante, en débarrassant ses rues des immondices hideuses ordinairement répandues dans toutes les villes de l'Orient, lui avaient déjà donné un tout autre aspect; en même temps, sa population s'était doublée par le reflux des peuplades grecques de l'Albanie et de l'Épire: parmi les villes de la Grèce, il en est peu qui soient destinées à des plus rapides accroissemens.

« Les hommes de cette partie de la Grèce sont grands et bien faits, et les femmes de Missolonghi nous parurent généralement belles, malgré la bizarrerie d'un costume et des usages de parure assez ridicules aux yeux d'un étranger. Leurs cheveux, flottans en longues tresses auxquelles sont suspendues des pièces de monnaie, sont souvent, aussi bien que leurs ongles, teints en rouge avec une décoction de quina. Même celles qui veulent renchérir sur ces moyens de plaire, appliquent sur leurs lèvres une couleur jaune livide du plus mauvais effet; elles se servent pour cela de l'écorce de la noix verte, en sorte que ce dernier raffinement de la coquetterie, que je n'ai vu en usage qu'à Missolonghi, n'est praticable que dans une seule saison de l'année.

« Les fortifications, à peine commencées lorsque nous arrivâmes, ne consistaient encore qu'en une petite muraille crénelée, peu capable de résister à l'action de la plus faible artillerie. On creusait un fossé en devant être amenées les eaux de la mer, afin de séparer par ce moyen la ville du continent. Ces ouvrages

ges au reste avaient reçu une assez mauvaise direction : pour ne pas sacrifier deux petites églises isolées qu'ils eussent été obligés de raser, les Grecs avaient donné beaucoup plus de développement qu'il n'eût été nécessaire à leurs travaux ; et ce pieux ménagement avait multiplié les difficultés de la défense. Cependant cette ville, par la nature de sa position, peut devenir une très-forte place ; et depuis, le siège que Mavrocordato y a soutenu a bien prouvé qu'on pouvait s'y défendre.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Mécanique. M. Joseph MASERA est, dans l'histoire des arts, un de ces phénomènes qui attirent vivement l'attention des connaisseurs. De l'état le plus obscur, sans éducation, sans secours étranger et par la force seule de son génie, il s'est placé à côté de ces hommes célèbres qui ne doivent leur renommée qu'à eux-mêmes.

Né dans le village de Montefalco, près de Chieri (Italie), il gardait les troupeaux et labourait la terre, lorsque la vue d'une horloge du siècle passé et d'une pendule à rouages de bois en fit un horloger si habile, qu'il put bientôt être comparé aux hommes les plus distingués de sa profession. Il se fit d'abord remarquer par ses pendules à personnages mobiles, et par celles qui jouent des airs ; mais une pomme de canne en laiton acheva de le faire connaître, et donna la mesure des ouvrages importants que l'on devait attendre de lui. Cette pomme renfermait une petite statue de David, jouant de la harpe, et faisait entendre les sons d'une petite orgue. Le mouvement des bras et de la tête de la petite statue étaient si naturels et si convenablement adaptés à la mélodie, la tête du roi-prophète si expressive, qu'il paraissait inspiré, et que l'on croyait réellement entendre résonner les cordes de la harpe.

Peu content des instrumens qui ne jouent qu'un certain nombre d'airs dépendant des dimensions du cylindre, Masera inventa son *Pantophone* que les Italiens appellent *Sonatutto*, à l'aide duquel on rend exactement toute la musique que le professeur le plus habile peut exécuter sur un piano. Mais, poussé par son imagination féconde, il n'avait pas même terminé cet instrument, qu'il imagina le *Muséographe*, qui sert à écrire la musique tandis qu'on l'exécute, et qui conserve les mesures, la valeur des notes, les accidens, les pauses, les soupirs avec tant de précision, qu'en appliquant cette écriture sur le pantophone, celui-ci reproduit parfaitement le morceau.

Il est à remarquer que ces deux instrumens peuvent être réunis ou séparés à volonté, et l'auteur les a tellement simplifiés, qu'il suffit de quelques minutes pour les adapter à une orgue, ou à toute espèce de piano.

Là ne se bornent point les travaux de Masera ; nous citerons encore la *machine à graver*, qui permet à l'ouvrier de tracer les lignes droites ou courbes à telle distance qu'il les veut les unes des autres, sans craindre que le burin se dérrange ; enfin la *machine à tourner et à polir les canons de fusil* qu'il a exécutée pour l'arsenal royal. Cette machine diffère essentiellement de celle qui est connue en France, et dont Masera n'avait jamais osé parler. Elle peut être employée à polir toute pièce métallique qu'on voudra, et peut opérer à la fois sur douze canons et même sur un plus grand nombre.

Nous finirons en faisant remarquer que Masera n'a encore que trente et quelques années. Que ne doit-on pas attendre de son génie mécanique si étonnant, aujourd'hui qu'il est apprécié dans son pays, encouragé par le prince et employé dans l'arsenal ?

(Extrait de la gazette de Parme.)

Les agronomes n'apprendront pas probablement sans un vif intérêt qu'en Angleterre plusieurs grands propriétaires cultivent maintenant le pavot, et qu'ils sont parvenus à en tirer un opium d'une si bonne qualité, qu'on le vend plus cher que celui de l'Orient. La *Revue britannique* calcule que cette culture procurerait aux propriétaires un bénéfice de 30 à 40 pour cent.

M. Népomucène Lemerrier vient de faire paraître à Paris sa tragédie des *Martyrs de Souli*, ou l'Épire moderne. Cette publication importante se fait au profit des Grecs. M. Lemerrier a placé en tête de son ouvrage une préface dans laquelle il traite des questions théâtrales et politiques du plus haut intérêt.

COMMERCE.

Renseignemens relatifs au commerce des nouveaux États de l'Amérique. (Voyez le n° d'hier.)

CHILI.

Le commerce extérieur n'a pris jusqu'à ce jour qu'une extension médiocre dans le Chili.

On en juge du moins par ce seul fait que la consommation de ce pays, réunie à celle du Pérou, ne s'élève pas au-dessus de 20 ou 24 chargemens de produits européens.

Quant aux retours, les cargaisons se forment avec lenteur et difficulté, et souvent les bâtimens reviennent surlest.

Cet état de choses est, toutefois, trop incompatible avec la fertilité du sol de cette contrée, ainsi qu'avec les avantages de sa position géographique pour qu'on puisse lui assigner une longue durée : aussi les Anglais n'ont-ils pas négligé d'y former plusieurs établissemens.

On compte au Chili douze maisons de commerce appartenant à cette nation, et l'on doit peu s'étonner, dès lors, de la supériorité qu'ils y ont acquise pour la vente de leurs produits. On estime qu'ils font à eux seuls, de même qu'au Pérou, les trois quarts des affaires commerciales du pays, le reste est exploité par les Français, dont les maisons de commerce, fort peu nombreuses, honorent toutefois leur patrie par leur amour du travail et leur probité.

Le Chili n'offre pas moins d'éléments de succès à la France que toutes les autres parties de l'Amérique du sud ; avec le secours du tems et de la persévérance, et surtout en se contentant de bénéfices modérés, elle n'aura plus à craindre aucune rivalité. Les bénéfices ont été, comme au Pérou, de 28 pour cent pour les opérations ordinaires, et ils se sont élevés quelquefois jusqu'à 100 p. 100 ; mais ces profits exagérés, obtenus aux dépens de la fraude et des infidélités manifestes, auraient pour résultat, s'ils devaient se renouveler, la déconsidération du commerce français dans cette contrée. (Voir les détails dans lesquels on est entré sur ce sujet dans la première partie du cahier Pérou.)

On ne doit pas passer sous silence une circonstance particulière qui ressort singulièrement aujourd'hui l'essor du commerce extérieur au Chili, à savoir : que les effets ne seront pas de longue durée : c'est l'établissement d'une compagnie qui s'est chargée de fournir annuellement au gouvernement une somme de 365,000 piastres, formant l'intérêt d'un emprunt contracté en Angleterre, moyennant la concession, qui lui a été faite, de la vente exclusive des vins, liqueurs, tabac, thé et café. Cette mesure est préjudiciable aux étrangers ; car non seulement il n'y a plus de concurrence pour l'achat des denrées qui viennent d'être énumérées, mais encore les pri-

vilèges de la compagnie réagissent sur les marchandises mêmes qui ne sont pas comprises dans son monopole, en raison du droit qui lui a été concédé de ne permettre qu'une station de quinze jours aux navires qui refusent de lui vendre leurs cargaisons.

Heureusement, ces abus semblent toucher à leur terme, la compagnie ne jouissant d'aucun crédit, ses capitans étant faibles, et ses charges envers le gouvernement supérieures à ses bénéfices.

Informations sommaires sur le choix des cargaisons.

Les articles ci-après sont ordinairement d'un débit sûr et facile dans le Chili, savoir :

Les soieries, à l'exception des bas ; les toiles de France ; les draps et préféablement ceux dont le tissu est léger ; les armes de parade ; la chapellerie, les câbles et cordages (ils doivent être bien gondronnés) ; le beurre (il faut avoir soin de le placer en doubles futailles.)

Les vins et surtout les vins de liqueur sont recherchés, mais ils viennent d'être mis, comme on l'a vu plus haut, en monopole.

L'horlogerie et les meubles sont deux branches de commerce à peu près éteintes : l'horlogerie, parce qu'elle est fabriquée sur les lieux mêmes par des ouvriers habiles que la maison Rostell de Bristol a établis dans toutes les villes de l'Amérique ; les meubles, parce qu'étant frappés d'un droit de 40 pour cent ; ils ne peuvent soutenir la concurrence de ceux qui fabriquent les ébénistes français venus au Chili.

Il reste à faire, quant aux importations, une observation générale ; c'est qu'il faut envoyer dans le Chili peu de marchandises à la fois, et dès lors employer des navires d'un faible tonnage.

Les exportations du Chili n'offrent, ainsi qu'on l'a dit dans la première partie de ce cahier, que peu d'avantages : on y pourrait charger des cuirs et du cuivre ; mais les cuirs sont d'une qualité médiocre, en même tems que le prix est trop élevé, et le cuivre, qui est également cher, est chargé de fors droits à la sortie, de sorte que, rendu en Europe, il ne peut lutter pour le prix avec ceux de Suède et d'Angleterre auxquels, d'ailleurs, il est inférieur en qualité.

Les retours se font donc en espèces.

BOURSE D'ANVERS, du 29 septembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été plus offerts que hier, et il s'est moins présenté d'acheteurs.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à la cote. Le Londres a trouvé des preneurs. Le Paris court a trouvé son placement, le papier à trois mois a été recherché ; le Francfort a éprouvé de la demande ; le Hambourg manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 300 balles café Brésil, de 37 1/8 à 37 85/100 cents ; et 125 balles Sumatra à 36 1/2 cents.

FONDS PUB.	COURS.	CHANGES. A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd. 178 070 p. P.		
Dette activ.	58 374 P	Londres. 40	3979 A	1 070 p. A
Différée.		Paris. 47 172 070	47 174	47 A
Obl. du S.	100	Francf. 36 7716	36 174	36
Act. S. C.	100 578 A	Hamb. 35 3716.	34 15716	34 13716 A

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 28 septembre.

Dette act. 58 58 374 7716. Différée, 1 178 1 3716 1 9764. Bill. de chance, 23 174 24 23 374. Synd. d'amort., 99 374 100 174 100. Rentes remb., 88, 88, 172. Lots de 70 72. Act. soc. comm., 100 174 101 100 778.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 29 septembre.

La rasière de froment, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 5 03 c.
» de » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 5 05 c.
» de seigle, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 3 19 c.
» de » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 4 08 c.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Le recteur a l'honneur de prévenir les personnes intéressées que les travaux académiques recommenceront le 3 octobre courant.

Le bureau d'inscription sera ouvert tous les jours à 10 heures du matin au local de l'Université.

La séance solennelle pour la remise du rectorat, et l'installation de MM. les nouveaux professeurs aura lieu le 10 octobre, à 11 heures du matin dans la grande salle académique.

TEMPÉRATURE DU 30 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 11 au-dessus 0 ; à 3 h. ap.-midi, 14 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 29 septembre.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 1 fille, 1 femmes ; savoir,

Marie-Catherine-Joseph Libert, âgée de 49 ans, sans prof., place St.-Jean, épouse de Lambert-Etienne Conrardy.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

Une nouvelle traduction en langue hollandaise des treize premières vies des grands capitaines de *Cornelius Nepos*, avec le texte latin et la version française de M. l'abbé Paul, en trois colonnes. Volume très grand in-octavo. Prix : 1 fl. 41 cents (3 fr.) broché.

Cet ouvrage classique, sortant des presses de M. H. de Pauw, imprimeur-Libraire à Louvain, paraîtra le 1^{er} octobre prochain, et se trouvera chez P. J. COLLARDIN.

THEATRE DE LIÈGE.

Dimanche, 2 octobre 1825.

Par extraordinaire et pour la **CLOTURE** des représentations de Mlle. DUCHESNOIS, première actrice tragique du Théâtre Français (en dernier congé). *A la demande générale* Mlle. DUCHESNOIS jouera dans deux tragédies. *Iphigénie en Aulide*, tragédie en cinq actes. Mlle. DUCHESNOIS remplira le rôle de *Clytemnestre*. On commencera à 6 heures précises par la première représentation d'*Alzire ou les Américains*, tragédie en cinq actes, de Voltaire. Mlle. DUCHESNOIS remplira le rôle d'*Alzire*.

Les portes et les bureaux seront ouverts à quatre heures précises.

Le bureau de la location des loges sera ouvert samedi premier octobre et dimanche deux, tout le jour, rue Saint-Jean en Isle, n° 787.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 2 octobre, BAL au Petit Sans-Souci, sur Avroy.

Vente définitive par suite de surenchère.

Samedi, huit octobre 1825, aux onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e NIERSTRASZ, notaire, à Maëstricht, les dames Catherine de Ceuleneer, V^e Defays, rentière, demeurant à Liège; Anne de Ceuleneer, épouse d'Achille Taiée, qui l'autorise, négocians, à Maëstricht, et M. Pierre de Ceuleneer, négociant, à Stevordt, feront procéder à l'adjudication définitive: 1^o Des hôtels, portant les nos 785 et 786, situés place d'Armes, en ladite ville de Maëstricht; provisoirement adjugés à M. Vischers, banquier, à Maëstricht; lequel avait fait déclaration de command au profit de M^{rs} Bonhomme, entrepreneur de messageries et de Brouckère, fils, député aux états de la province de Limbourg, demeurant aussi l'un et l'autre à Maëstricht.

2^o. De la propriété, connue sous le nom du Bayard, située en la même ville de Maëstricht, et primitivement adjugée à Mr. Colpin.

Le premier article, surenchéri d'un dixième par M. Dibbets, général-major, commandant ladite province de Limbourg, et van Riemsdyk, agent de la banque de Bruxelles, sera exposé en un seul lot, sur la mise à prix de trente-cinq mille six cent quarante florins; et le second celle de sept mille huit cent soixante-cinq.

Il est donné un crédit de huit années, à compter du jour de l'adjudication, pour le paiement de deux tiers du prix des hôtels ci-dessus, dont les deux premières, sans intérêt aucun, et les six autres, à raison de 4 p. c.

Le tiers, incombant audit M. Pierre de Ceuleneer, est payable dans deux ans, à partir de la même époque, également sans intérêt. L'acquéreur du Bayard aura deux ans pour se libérer.

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

On procédera, mardi 11 octobre 1825 et jours suivans, à deux heures de relevée, dans une des salles du Mont-de-Piété de Liège, à la vente publique des gages qui y ont été reçus, dans le courant des mois de juillet, août et septembre 1824, et dont on n'aurait pas opéré le renouvellement d'emprunt, ou qui n'auront pas été retirés au jour fixé pour la vente.

On commencera par les effets d'habillement, linges, marchandises, ustensiles de cuivre et d'étain, etc.; viendront ensuite les bijoux et objets d'or et d'argent.

Le tout sera vendu argent comptant: néanmoins les acheteurs qui ne pourront pas se libérer sur le champ, seront admis à donner des arrhes, à charge par eux de venir retirer, dans le délai de trois jours, les objets achetés et de finir en même temps le solde.

Liège, le 26 septembre 1825.

Vente d'immeubles après surenchère.

Mardi vingt-cinq octobre courant, à dix heures du matin, la veuve et les enfans de Jean-Mathieu Steek, feront exposer en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, et adjuger définitivement, sans aucune réserve quelconque, devant M. le juge-de-Paix du canton de Verviers, au local de ses séances, à l'ancien couvent des Carmes, à Verviers, par le ministère du notaire XHARDEZ:

1^o Une maison, n^o 135, située au bourg de Hodimont, rue de la Chapelle, sur la mise à prix fixée par la surenchère de 1984 fl. 50 cents.

2^o Une petite ferme située à Petahez, commune de Lambermont, consistant en bâtiment pour l'habitation et l'exploitation, fournil, jardin potager et quatre prairies, sur la mise à prix, fixée de même, de 3820 fl. 17 cents.

Le cahier des charges présente toute sûreté aux acquéreurs; il est déposé en l'étude du notaire XHARDEZ, à Soiron, et dans celle du notaire Lys, à Verviers.

() Mardi prochain, 4 octobre 1825, à 2 heures de relevée, le sieur Deloncin, vendra publiquement à la maison n^o 628, Quai d'Avroy, à Liège, les objets suivans: lits, matelats, bois de lits, garde-robes, commodes, secrétaires, tables, chaises, comptoirs, croisées à servir pour bâtimens, couches de jardin, entre-deux à glaces, une belle cuisinière tout en fer, deux grandes cuves, un grand poêle, une table à coulisse et une grande quantité d'autres objets.

Le tout argent comptant.

L'agent sollicitateur royal VERRASSEL, a l'honneur d'informer le public, que pour la poursuite des affaires, dont il est chargé, il séjournera à La Haye, pendant le temps que la cour résidera dans ladite ville.

Son bureau restant néanmoins établi à Bruxelles, rue des Comédiens, n^o 1194.

Les immeubles provenant du sieur Henri Lutaster, et de Catherine Leclercq, son épouse, vivants demeurant à Dison et dont la vente a été précédemment annoncée, ayant été adjugés par acte venu devant le notaire MICHEL, de résidence à Jalhay, le 26 septembre 1825, moyennant, savoir:

Pour la maison et le terrain repris aux nos. 1 et 2 de l'annonce, la somme de fls. 6567-75

Pour la maison reprise au n^o 3, celle de 2508-75

Et pour la maison reprise au n^o 4, celle de 1606-50

Toute personne peut, conformément aux conditions de la vente, surenchéris d'un 20^e. les prix ci-dessus, moyennant déclaration à faire, par acte devant ledit notaire, dans le terme de vingt jours, à dater de celui de l'adjudication.

Quartier garni à louer et chambre, à la fabrique de tabac, vis-à-vis du Palais, n^o 9.

A louer rue Hors-Château, n^o 251, près la douane, quatre beaux greniers.

Madame veuve de BEAUVOIR, a l'honneur d'informer les personnes qui veulent bien lui accorder leur confiance, que la rentrée de ses classes aura lieu lundi 3 octobre, après la messe du St-Esprit.

On demande des pensionnaires, à la Tête-Verte, sur la Batte.

Un commis connaissant la tenue des livres peut se présenter Outre-Meuse, n^o 1392, vis-à-vis la place St-Pholien.

Maison de commerce à louer, pour le Noël, très bien restaurée à neuf, située sur le pont des Arches, n^o 954. S'adresser chez les D^{ll}es MAHOUX et de SARTORIUS pour connaître les prix et conditions.

A VENDRE

La belle propriété de feu M. Fyon, à Jusleville, près de Spa, dont cette feuille a donné le détail.

S'adresser pour en connaître les prix et conditions, à Liège, à M. KEPENNE, avoué, et à Verviers, à M. CONSTANT, n^o 90.

133^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

D. MATHIAS, collecteur qualifié, rue du Pont, à Liège, renouvelle l'avis que le tirage de la première classe de cette loterie commencera le 3 octobre prochain, et que l'on peut, avant et pendant le tirage, obtenir des billets dans son bureau.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n^o 784, à Liège.

VENTE DE BIENS IMMEUBLES.

Le trois octobre 1825 et jours suivans, aux dix heures précises du matin, le notaire CHAPPELLE, réexposera en vente aux enchères publiques, en la salle du sieur Delhaise, rue sous le château, à Huy, province de Liège, les biens ci-après détaillés, appartenant à la famille de feu M. N. Delloye, ancien maire de cette ville, et Madame Elisabeth Desoer, son épouse, laquelle vente se fera dans l'ordre suivant:

Art. 1^{er}. La propriété de Baya, située en la commune de Gosne, à une lieue de la ville de Huy, consistant en un beau château, avec ferme et habitation de fermier, grange, écuries, étables, brasserie, cour, jardins, étang, prairies, terres labourables et bois, le tout contenant, compris l'assiette des bâtimens, couvert en ardoises, nonante-un bonniers métriques et quatre-vingt perches ou environ.

Plus, en une maison et jardin y contigus, loués séparément. Et enfin, 1^o une rente annuelle et perpétuelle de 939 litrons treize dés (trois muids sept setiers deux quarts) épeautre.

2^o En une rente de 30 francs 83 centimes (17 florins courant Brabant.)

3^o En une rente de neuf chapons. Le tout acquis de M^{lle} Dormer, de Bruxelles, par contrat passé devant les notaires Thomas et son collègue, à Bruxelles, en date du 18 mai 1822.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement.

Art. 2. Cinquante-six bonniers métriques vingt-deux perches ou environ de biens ci-devant communaux de Marchin, en cent deux lots, formés d'après les baux existans.

Art. 3. Quatre-vingt quinze perches ou environ de biens ci-devant communaux de Forville, en cinq lots.

Art. 4. Vingt-deux bonniers, ou environ, de biens ci-devant communaux de Meeffe, en 67 lots; plus une pièce de 34 à 35 perches, audit Meeffe, provenant de Nicolas Bocar.

Art. 5. Un bonnier quarante-trois perches, ou environ, de biens ci-devant communaux de la Montzée, en deux pièces, tenues par Helin Malnoury, à vendre en un seul lot.

Art. 6. Une maison sise au pont palais, à Huy, occupée par Champagne.

Art. 7. Une maison, avec moulin à farine et à tan, cour, écurie et jardin y attenans, le tout situé vis-à-vis de l'ancienne église de Ste. Catherine, à Huy, occupée par George Houtain.

Plus un fournil et rang de cochons, et étables dans le petit bâtiment et cour, joignant ladite église.

Plus une remise à porte cochère, joignant aussi ladite église. Et finalement un jardin, de l'autre côté du hoyoux, avec l'étable et autres dépendances, acquis des enfans Landenne.

Art. 8. Une maison, avec jardin, vignoble, bois et broussailleries, joignant ladite église, occupée par Gendebien.

Art. 9. L'ancienne église de Ste. Catherine, audit Huy.

Art. 10. Une maison, située au même faubourg de Ste. Catherine, provenant desdits enfans Landenne, occupée par Jean-François Degée et la V^e Landenne.

Ordre de la vente.

Le 3 octobre, l'article 1^{er}, et les 34 premiers lots de Marchin.

Le 4, les 34 lots suivans dudit Marchin.

Le 5, les 34 dernierslots dudit Marchin.

Le 6, les biens communaux de Couthuin.

Le 7, les cinq lots de Forville et les 14 premiers de Meeffe.

Le 8, le restant des biens dudit Meeffe.

Le 10, les six derniers articles de cette affiche.

Les mises à prix seront de beaucoup diminuées.